

Devenu depuis un véritable havre de paix pour la nidification des oiseaux marins, l'îlot de Tombelaine accueille dorénavant l'Aigrette Garzette, les Goélands brun, marins et argenté, etc.

Outre le point de vue exceptionnel qu'il présente sur l'ensemble de la baie, cheminer vers Tombelaine permet de découvrir plusieurs activités de plein air caractéristiques de la baie du Mont-Saint-Michel : randonnées à pied, à cheval, pêcheurs remplissant leur dragnet de crevettes grises, moutons pâturent sur les prés salés...

Belle découverte !



Préserver notre patrimoine naturel avec le Conservatoire du littoral.

L'îlot de Tombelaine, localisé sur le territoire communal de Genêts, a été affecté le 24 février 2010 dans sa globalité au Conservatoire du littoral. Il constitue l'un des îlots les plus importants du site Natura 2000 "Baie du Mont-Saint-Michel".

Etabli en cohérence avec le document d'objectif Natura 2000, un plan de gestion du site, validé avec les acteurs locaux, est mise en œuvre actuellement par le SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche), gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral dans la Manche. Ce plan de gestion vise à assurer la préservation du patrimoine naturel et archéologique remarquable tout en permettant au public de découvrir cet îlot selon certaines conditions tenant compte de la fragilité des milieux et des espèces.

Les bonnes pratiques proposées ici visent à préserver la quiétude et l'équilibre du site.

→ N° D'URGENCE EN MER : **S.O.S 112** ou **CROSS CORSEN 116**

Pour plus de renseignements :

- Ecomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel
Route du Grouin du Sud • 50300 Vains-Saint-Léonard
Tél : 02 33 89 06 06 • www.patrimoine.manche.fr
- Maison de la Baie "Mytiliculture et découverte"
Port Est • 35120 Le Vivier-sur-Mer/Cherrueix
Tél : 02 99 48 84 38 • www.maison-baie.com
- Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche
Maison du Département
98 rue de Candol • 50008 SAINT-LO
Tél : 02 33 05 98 83 • littoral@manche.fr
www.symel.fr
- Conservatoire du littoral
5-7 rue Pémagnie BP546 • 14037 Caen Cedex
Tél : 02 31 15 30 90 • normandie@conservatoire-du-littoral.fr
littoral-normand.n2000.fr

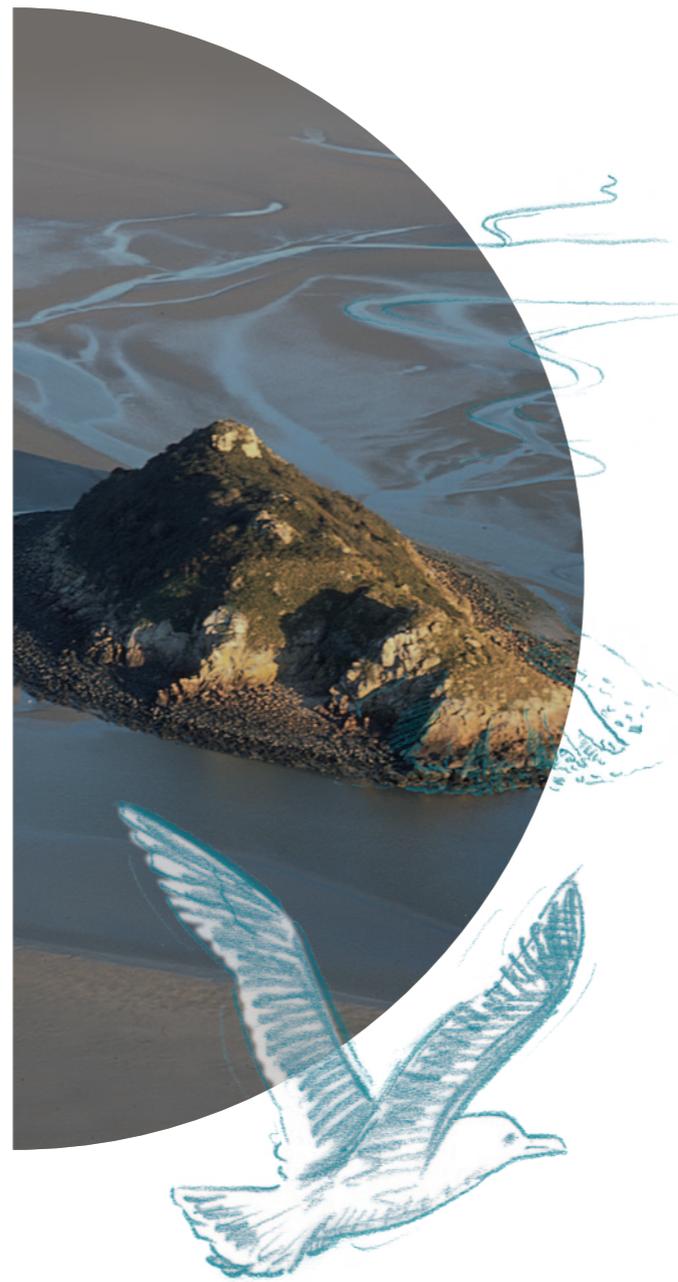
Plaquette offerte à l'initiative de :



avec le soutien financier de :

Illustration : Imagic (dessins crayonnés), M. Simeon et F. Mary (gravure historique et aquarelles). Textes : Imagic et M. Mary (cd), Photos : couverture : A. Mauzon, vue paysagères et espèces : M. Mary (cd), Traversés de la baie : Imagic

L'îlot de **Tombelaine** en Baie du Mont Saint-Michel



Guide des bonnes pratiques à destination des usagers

Îlot de Tombelaine en baie



À la confluence des estuaires de la Sée, de la Sélune et du Couesnon, le Mont Tombelaine regorge de trésors naturels et d'activités uniques.

Îlot granitique de près de 40 m d'altitude, d'une superficie de 3,8 hectares, situé à seulement 3 km du Mont-Saint-Michel, Tombelaine a été classé monument historique en 1936, site naturel en 1987 et inscrit au patrimoine mondial en 1979.

Cette île singulière cache les vestiges d'une présence humaine sur plusieurs siècles. Lieu de pèlerinage puis place forte durant la guerre de cent ans, ses fortifications furent rasées sur ordre de Louis XIV.



L'aigrette garzette





Pour que l'îlot de Tombelaine conserve tout son intérêt environnemental, il est nécessaire de respecter la biodiversité et l'équilibre des espèces.

C'est dans ce sens que le Conservatoire du littoral et le SyMEL invitent chacun d'entre nous à suivre ces quelques règles et principes.

Visiteurs, associations, guides professionnels... Soyons responsables de nos actes.

Entre le 15 mars et le 31 juillet, l'îlot de Tombelaine se referme sur lui-même pour assurer la tranquillité de quelques-uns de ses hôtes : les oiseaux marins nicheurs. Pendant cette période donc, **l'accès à l'îlot est interdit à tout visiteur.**



Le héron garde-bœuf

Pour respecter l'équilibre du site, adoptez les bons gestes !



Le reste de l'année, nous devons :

- **emprunter les chemins existants et tenir nos animaux en laisse** afin de préserver les espèces animales et végétales mais aussi les vestiges archéologiques
- **récupérer nos déchets** pour les déposer dans les poubelles de tri sélectif
- **éviter les éclats de voix** ainsi que les moments bruyants afin de ne pas perturber la faune et les autres visiteurs
- **ne jamais allumer de feux ni camper** sur l'îlot



Profitez de la beauté du site en **sécurité.**

- **Beau mais dangereux.** En effet, l'accès à l'îlot de Tombelaine depuis la côte est particulièrement dangereux pour toute personne ne fréquentant pas régulièrement l'estran de la Baie du Mont Saint-Michel. Pour prévenir tout danger, il est donc **fortement recommandé de faire appel à un guide professionnel.** (Certains guides sont titulaires d'une attestation de compétences préfectorale).
- **Prévisions Météo.** Ne vous engagez pas dans la baie si un risque **d'orage ou de brouillard** est annoncé. Pour éviter tous risques, tenez-vous informé des prévisions météorologiques. www.meteofrance.fr
- **Horaires de marées.** Méfiez-vous de la vitesse à laquelle la mer remonte. Ne vous laissez pas surprendre, regagnez la côte au moment de la basse-mer car l'eau, qui remonte très vite, notamment par les chenaux, pourrait vous encercler.
- **Lâchers d'eau du barrage.** Renseignez-vous sur les horaires des **lâchers d'eau du barrage du Couesnon** qui ont lieu deux fois par jour, 6 heures après la pleine mer. Vous trouverez ces informations sur le panneau installé sur le parking du Mont Saint-Michel mais aussi sur l'écran d'information au barrage ou sur le site : www.projetmontsaintmichel.fr
- Éviter le contact avec les **espèces allergisantes** telles que la chenille de Bombyx cul brun et la Rue odorante présents sur Tombelaine.

Un haut lieu historique

Après avoir été un lieu de pèlerinage, Tombelaine devient un point stratégique durant la Guerre de 100 ans et les Guerres de religion. L'îlot fortifié est investi successivement par les Anglais et les troupes françaises du comte De Montgomery, dit "le régicide". Acheté par Fouquet (surintendant des finances du roi), il est rasé sur les conseils de Colbert et par ordre de Louis XIV. Quelques vestiges archéologiques témoignent encore de ce riche passé. L'îlot est acquis par l'Etat en 1933.

Le phoque veau-marin peut être observé en périphérie de l'îlot. Il se repose à marée basse sur les bancs de sable. La baie du Mont-Saint-Michel constitue la limite sud de son aire de répartition. Espèce protégée, le phoque aspire au calme. Il est recommandé de ne pas s'approcher pour éviter de le déranger et de provoquer sa fuite.



Le phoque veau-marin

Guides et encadrants, veillez à :

- Ce que votre groupe ne dépasse pas **15 personnes.**
- **Accompagner** votre groupe durant toute la visite.
- **Ne pas organiser de pique-nique** sur l'îlot mais uniquement au pied de Tombelaine.
- Rappeler, à chacun, les **règles de sécurité** et les **enjeux de protection** du site.
- Limiter le dérangement en vous assurant que d'autres groupes encadrés ne sont pas présents sur l'îlot et en réduisant à **une demi-heure** la présence de votre groupe afin de permettre à tous de s'y rendre.
- Pour votre sécurité et celle de votre groupe, ne vous laissez pas encercler sur Tombelaine en période de haute mer et celle de nidification des oiseaux.



avant 1665

à partir de 1869

Interprétation historique sur ce qu'ont pu être les constructions sur Tombelaine.



Rue odorante



Bombyx cul brun